



Parking privé non clos en ville, en Saône et Loire

Par **camilleblanc**, le **20/08/2010** à **11:07**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si les lignes du parking privé non clos d'un immeuble en copropriété, parking situé en bordure de rue avec trottoir, peuvent être tracées en jaune ? Actuellement peintes en blanc elles ne sont pas respectées par les automobilistes étrangers à l'immeuble.

Je vous remercie.

Cordialement.

Camille Blanc

Par **Domil**, le **20/08/2010** à **14:20**

C'est un terrain privé, vous pouvez peindre dans la couleur que vous voulez et ça n'aura aucune valeur juridique.

Pourquoi voulez-vous peindre en jaune ?

Par **camilleblanc**, le **20/08/2010** à **19:03**

Merci Domil de m'avoir répondu.

Nous cherchons tous les moyens pour faire respecter notre parc situé en bordure de rue, qui est constamment occupé par des intrus. Nous avons donc pensé que les bandes peintes en jaune se différencieraient des bandes blanches communément utilisées et que le jaune interpellerait et freinerait les fautifs. Il y a bien sûr des panneaux d'interdiction de stationner qui ne sont pas respectés.

La police n'intervient pas en cas de stationnement dans une propriété privée non close. Et le blanc n'a pas non plus dans notre cas de valeur juridique.

Cordialement.

Camille Blanc

Par **Domil**, le **20/08/2010** à **21:03**

Mettez des dispositifs à chaque place (je ne sais plus comment ça s'appelle

Mettez une barrière, une grille

Si c'est ouvert, de toute façon, peint en blanc, jaune, rouge ou vert à petit pois roses, ça ne changera rien

Par **camilleblanc**, le **21/08/2010** à **08:39**

Bien sûr il y a les arceaux, les portails électriques. Mais le problème c'est que le règlement de la copropriété n'a pas été revu depuis la construction en 1966 de l'immeuble et que personne n'est en mesure de livrer au Syndic de copropriété (qui lui ne propose jamais) une solution clé en main car sur les 20 copropriétaires, il y en a de très égoïstes et de très économes. Donc il faudrait obtenir les résultats avec peu de moyens.

Tout ce trafic qui va en s'amplifiant, de jour et de nuit moteurs, portières, conversations entraîne du bruit difficile à supporter.

Je vous remercie vivement de l'attention que vous avez apportée à mon cas.

Camille Blanc

Par **Domil**, le **21/08/2010** à **11:53**

Mais là vous faites différemment : vous faites voter en AG, le droit pour chaque propriétaire de mettre un arceau à ses frais sur sa place. Ceux voulant le faire, le font, ceux ne voulant pas dépenser ne le font pas.